

# DU BILAN VERS L'ACTION



Il s'adresse aux personnes déjà bénéficiaires d'un **Bilan de compétences** ou d'un **Bilan de milieu de carrière** qui souhaiteraient être soutenues dans la mise en œuvre de leur projet d'évolution professionnelle.

Il a pour objectif **d'accompagner** le bénéficiaire **vers le changement** et vers **l'action** et de l'aider à atteindre ses objectifs d'évolution professionnelle.

Pour les porteurs de **projet de création** d'entreprise ou d'une **activité indépendante**, cette prestation permet d'être accompagnés dans l'émergence de leur projet au cours d'une phase de **pré-diagnostic** et de **préconisation**.

**Durée :** de 14 à 16h.

**Public :** bénéficiaires d'un bilan, ayant besoin d'un accompagnement vers l'Action.

Possibilité d'effectuer la prestation en collaboration avec des **coachs professionnels** certifiés.

## AUTRES PRESTATIONS

**Accompagnement** démarche **VAE** (Validation des Acquis de l'Expérience)  
Préparation à l'**entretien professionnel**.

**Bilan d'orientation approfondi** pour le public jeune - scolaire et étudiant -  
Construction d'un **projet Master** Universitaire

# LES INTERVENANTES



## Michèle Mazé :

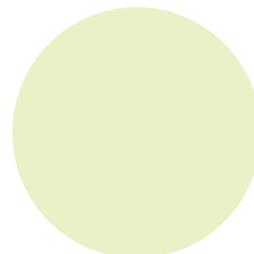
- Sociologue du travail
- Praticienne Bilan
- Consultante Formatrice

Fondatrice d'**ACTEDIA**, spécialisée dans le Développement des Ressources Humaines et l'Orientation scolaire et professionnelle

## Françoise Augier :

- Socio-Economiste du travail
- Conseillère Bilan
- Consultante Experte en Egalité Professionnelle

Fondatrice de l'**IPEP**, Institut de Promotion de l'Egalité Professionnelle



**ACTEDIA** Agroparc (Avignon Sud)  
200, rue Michel de Montaigne  
84911 AVIGNON Cedex 9

**Tél : 04 90 27 09 69 - Fax : 04 66 20 92 32**

**ACTEDIA 06 89 14 54 06 IPEP 06 17 65 85 49**

actedia@wanadoo.fr

ipep@orange.fr



## DES BILANS PROFESSIONNELS POUR PILOTER SA CARRIERE



# LE BILAN DE COMPETENCES



Le **bilan de compétences** est un outil au service de la personne qui permet à un moment donné, de **faire le point** sur son **parcours professionnel**.

En s'appuyant sur une **trajectoire passée**, il évalue les connaissances, les compétences et les savoir-être.

Il tient compte des motivations et des centres d'intérêt du bénéficiaire ainsi que du contexte et de l'environnement.

Réalisé en **3 étapes**, il permet d'aboutir à un **projet professionnel** et de poser le cadre des meilleures conditions pour le réaliser, par la formulation **d'un plan d'action** opérationnel.

Il peut le cas échéant définir un **projet de formation**.

Une **synthèse finale** est remise au bénéficiaire et un **entretien de suivi** est prévu dans les 6 mois qui suivent la fin du bilan.

**Durée** : 24h maximum sur une période de deux à trois mois

**Le public concerné** : tout salarié ayant au moins 5 ans d'expérience professionnelle.

# LE BILAN DE MILIEU DE CARRIERE



Le **Bilan de milieu de carrière** met en lumière - **à mi-parcours** - l'expérience passée, inscrite dans une véritable dynamique, orientée vers un **futur professionnel en évolution**.

Il permet de :

**Repérer** ses compétences et ses connaissances, ses (in) satisfactions au travail, ses talents, ses potentialités, sa valeur ajoutée, ses **axes de développement**, mais aussi ses contraintes, ses points de vigilance et d'amélioration.

**Définir** les axes d'un **plan de formation** cohérent et réaliste pour s'engager dans une deuxième partie de carrière.

C'est un outil pertinent : d'aide à la **remobilisation professionnelle et personnelle**.

De préparation à un **entretien professionnel**

A la fin du bilan une **synthèse finale** est remise au bénéficiaire.

**Durée** : 15 à 24h sur 2 à 3 mois maximum

**Public** : Tout salarié à mi- parcours de son évolution professionnelle

# LE BILAN DE REORIENTATION PROFESSIONNELLE



Tout salarié peut à un moment donné de sa carrière, être confronté à une inadaptation à l'emploi ou à la fonction qu'il occupe. Il s'impose alors à l'employeur de soutenir le bénéficiaire dans sa réorientation professionnelle en l'aidant à envisager par un bilan, une nouvelle trajectoire, une transition, voire un reclassement ou une reconversion en adéquation avec sa situation personnelle et professionnelle.

Le bilan va permettre de :

**Situer les acquis**, les centres d'intérêt et les motivations

**Identifier le profil de compétences**

**Valoriser** les compétences « employables » en tenant compte des contraintes ou des points de vigilance ou des contre-indications médicales.

**Préciser** des besoins en formation éventuels

**Favoriser et accompagner le changement**

**Une synthèse finale** est remise en fin de bilan au bénéficiaire.

**Durée** : de 15 à 24h sur deux mois

**Public** : tout salarié dont la situation professionnelle nécessite une réorientation.